



Chaire en
**fiscalité et en
finances publiques**

LES CONTREPARTIES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT

Cahier de recherche 2023/17

FRANÇOIS DELORME

MINH NGUYEN

OCTOBRE 2023



Université de
Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

François Delorme est professeur associé à l'Université de Sherbrooke et chercheur au Laboratoire des Inégalités mondiales (Paris).

Minh Nguyen est ancien responsable de la recherche chez Fondation et chercheur associé à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).

Tout au long de nos travaux, nous avons pu compter sur les avis judicieux d'un comité d'experts. Nos échanges et leurs commentaires ont grandement contribué à améliorer la qualité et la pertinence du présent document de travail. Les membres de ce comité sont (en ordre alphabétique) : **Marie-Pierre Allard, Jean-Pierre Aubry, Jean-Martin Aussant, Corinne Gendron, Sabaa Khan, Stéphan Morency** et **Stéphane Paquin**. Nous sommes reconnaissants également envers **Daniel Charron** pour avoir eu l'idée originale de ce thème de recherche (et ce dès 2020), ainsi que pour ses précieux commentaires tout au long du projet.

Les remerciements s'étendent également à **Suzie St-Cerny** et **Luc Godbout**, pour leurs commentaires et leur précieuse collaboration à la réalisation de divers aspects de ce cahier. Les auteurs remercient également **Fondation** et la **Chaire en fiscalité et en finances publiques** pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
cftp.eg@USherbrooke.ca

Pour citer ce texte :

François DELORME et Minh NGUYEN (2023), *Les contreparties sociales et environnementales et les investissements de l'État*, Cahier de recherche no 2023-17, 20 p.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
1. La nécessité d'un cadre conceptuel rigoureux	4
2. Un cadre théorique formel des contreparties	5
a) Concepts clés : Contreparties et conditionnalité	5
b) Les types de conditionnalités/contreparties	6
3. L'opérationnalisation des contreparties	11
a) L'approche de l'OCDE.....	11
b) L'approche du Global Impact Investing Network (GIIN) (qui a pour référence les ODD et l'approche de la CNUCED)	12
c) L'approche proposée.....	14
Conclusion	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Thèmes de bien-être dérivés du cadre de l'OCDE.....	12
Tableau 2. Indicateurs communs du bien-être et des inégalités des employé.es	15
Tableau 3. Indicateurs communs de performance sociale : Création et épuisement des ressources pour le bien-être futur pertinent pour la société dans son ensemble.....	16
Tableau 4. Indicateurs communs de performance de la gouvernance : création et épuisement des ressources pour un bien-être futur pertinent pour la société dans son ensemble.....	16
Tableau 5. Indicateurs de développement durable et de responsabilité des entreprises.....	17
Tableau 6. Indicateurs écologiques et environnementaux	17
Tableau 7. Industrie manufacturière de biens durables et intensité d'émissions des GES dans le processus de fabrication.....	19
Tableau 8. Manufacture durable et réduction des émissions de GES grâce aux produits améliorés ou remplacés ...	19

MISE EN CONTEXTE

Le présent cahier de recherche tire son origine d'une réflexion générale que Fondation voulait entreprendre sur le concept des contreparties dans le contexte du soutien des gouvernements aux individus et aux entreprises, soutien exacerbé pendant la crise pandémique¹. Cette réflexion s'inscrit dans le plus vaste mouvement en faveur de davantage de responsabilités sociales et environnementales des entreprises et par extension des critères ESG (i.e. critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), qui sont au cœur des transformations humaines, technologiques et environnementales des sociétés de demain.

Sur le plan économique, ces dernières années ont été le théâtre de chocs successifs, commençant avec la crise économique du coronavirus pour être suivies des pressions inflationnistes principalement liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Malheureusement, alors que le Québec et le Canada, à l'instar de la majorité des autres gouvernements mondiaux, ont les yeux tournés vers les enjeux urgents actuels, les défis environnementaux continuent de se faire pressants. En effet, le Canada en particulier continue de subir de plein fouet les perturbations du climat, avec des vagues de chaleur mortelles, des inondations et des feux de forêt dévastateurs. On s'attend à ce que cet état de fait perdure dans les années qui viennent.

Les récentes initiatives dans la lutte aux changements climatiques, bien qu'encourageantes, sont toujours largement insuffisantes. Selon l'organisme Climate Action Tracker, le nouvel objectif 2030 du Canada, en dépit qu'il soit plus ambitieux, n'est toujours pas compatible avec la cible de l'Accord de Paris². Nous devons réduire de manière radicale nos émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié en avril 2022 un rapport dont une des conclusions principales était la suivante : il faut plafonner des émissions de GES dans l'atmosphère d'ici 2025. Pour ce faire, il faut que les émissions de CO₂ soient divisées par deux au moins par rapport au niveau de 1990.

Au niveau de la biodiversité, le Living Planet Report de 2022 du Fonds mondial pour la nature, qui est une étude complète des tendances de la biodiversité mondiale et de la santé de la planète révèle un déclin moyen de 69 % des populations d'espèces depuis 1970³. La Biodiversity Finance Initiative (BIOFIN) estime que les fonds nécessaires pour protéger la nature s'élèvent à 440 G\$, alors que les investissements actuels estimés atteignent à peine 52 G\$⁴.

L'atteinte de ces objectifs est, de toute évidence, impérative.

¹ Le soutien de Fondation et de la CFFP à la présente recherche n'implique pas que ces derniers souscrivent nécessairement aux conclusions de la présente étude, mais se situe davantage dans un objectif de partage et d'avancement des connaissances sur ce sujet.

² Climate action tracker, <https://climateactiontracker.org/countries/canada/>

³ <https://livingplanet.panda.org/en-US/>

⁴ https://capitalmonitor.ai/wp-content/uploads/sites/2/2022/11/RIO_BiodiversityNbS_mm_interactive-WP-2-1.pdf

À cette transition écologique se juxtapose une nécessaire transition sociale. En effet, il est dorénavant bien établi que les grands responsables des changements climatiques ne sont pas les grands vulnérables, et vice versa. Selon le dernier rapport du GIEC, les 10 pour cent les plus riches de la planète sont responsables de 50 pour cent des émissions de GES. En revanche, les 40 pour cent les plus pauvres ne sont responsables que de 10 pour cent des émissions. Il faut donc mettre en place dès maintenant des mesures concrètes qui accompagnent les travailleurs et leurs communautés dans cette transformation.

Pour relever ces défis économiques et environnementaux, des sommes importantes devront être déboursées par les gouvernements, avec des conséquences qui pourraient s'avérer importantes sur le plan des finances publiques, de même que pour les grandes institutions financières qui désirent soutenir la transition écologique, amenuiser les inégalités, et pour soutenir les entreprises.

Dans le cas de ces dernières, les gouvernements et les institutions financières auraient grand intérêt à envisager l'imposition de contreparties aux entreprises qui seraient largement bénéficiaires de ces investissements, en accompagnant toute aide financière d'éléments de socio-conditionnalité et d'éco-conditionnalité afin de relever le défi d'une transition plus verte et plus juste. En d'autres termes, nous pouvons amorcer un changement vers une évaluation économique globale qui concilie performance financière et retombées sociales et environnementales.

Les entreprises exercent une influence significative sur la vie des gens et sur la société en général, que ce soit en tant qu'employeurs, consommateurs ou encore fournisseurs. Grâce à la gestion et à la mesure de ces derniers, les organisations et les investisseurs peuvent mieux analyser leurs impacts social et environnemental et intégrer ces informations dans leurs processus décisionnels.⁵

Il y a déjà des précédents à cette approche. En France, par exemple, dans le contexte de la pandémie, la question des contreparties sociales et environnementales aux aides financières accordées par l'État aux entreprises qui avaient besoin de liquidités a été au centre de plusieurs débats. Au Québec, il y a déjà des contreparties liées aux investissements de l'État, généralement dans le sens de la création d'emplois ou du maintien du siège social dans la province. On voit cependant encore trop peu de contreparties environnementales ou sociales.

Les contreparties sociales et environnementales, imposées aux bénéficiaires des investissements de l'État, sont des éléments qui permettent de contrebalancer une logique économique conventionnelle primordialement axée sur des rendements sur investissements à court terme, qui prennent peu ou pas compte des externalités négatives (environnementales, sociales, pertes d'emplois dans les régions, etc.). Les contreparties peuvent donc contribuer à compenser ces effets indésirables.

⁵ Par exemple, pour répondre aux besoins des praticiens en matière de conseils sur la gestion de l'impact, l'OCDE a développé la plate-forme de gestion d'impact. Cette plate-forme vise à clarifier le sens et la pratique de la gestion de l'impact, à assurer la cohérence entre les ressources de gestion de l'impact et à contribuer aux processus politiques liés à la finance durable et aux divulgations sur la soutenabilité. Il comprend des liens vers un large éventail de ressources sur la gestion de l'impact, dont le comportement responsable des entreprises.

Après avoir décrit le contexte dans lequel cette réflexion sur le soutien public conditionnel s'inscrit, le texte propose un cadre théorique à partir duquel tout apport de fonds publics devrait s'inspirer. La question critique de l'opérationnalisation des contreparties est ensuite analysée dans le contexte d'un arrimage avec d'autres grilles de mesures alternatives comme les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, de l'OCDE, du Global Impact Investing Network (GIIN) ou encore de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Le texte propose ensuite une approche hybride entre ces différentes approches pour mesurer les seuils sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance en deçà desquels des dossiers ne seraient pas considérés.

Dans le contexte social et environnemental d'aujourd'hui, l'exigence de contreparties représente un puissant instrument en vue d'accélérer la transformation de l'économie et ce texte se veut une pierre additionnelle à l'assise sur laquelle une analyse rigoureuse et pragmatique des contreparties devrait reposer.

1. LA NÉCESSITÉ D'UN CADRE CONCEPTUEL RIGOUREUX

Selon Mariana Mazzucato (2021), le principe des contreparties ne fonctionnera que si les gouvernements se dotent d'objectifs ambitieux et alignent leurs politiques sur ces derniers, en fixant, par exemple, des objectifs élevés de réduction des émissions de GES. Les contreparties exigées par les gouvernements à l'égard des entreprises qui sont bénéficiaires de fonds publics doivent, en ce sens, aider les gouvernements à atteindre ses objectifs sociaux et environnementaux⁶.

Pour contrer un certain discours qui vise à dénigrer l'action étatique, Mazzucato montre que, de Apple à l'industrie pharmaceutique, ce sont souvent les fonds publics qui mettent la table pour une stratégie de long terme. Les « innovateurs de génie » sont d'abord des bénéficiaires privilégiés des investissements publics dans la recherche fondamentale et le développement des nouvelles technologies, alors qu'ils réclament toujours plus d'avantages fiscaux et moins de contraintes administratives. Il faut donc, selon son cadre, s'éloigner de l'État affairiste pour aller graduellement à l'État investisseur/entrepreneur avec des objectifs sociaux et environnementaux à atteindre.

Pour Mazzucato, les objectifs environnementaux et sociaux doivent être déclinés en missions claires. Il est essentiel que ceux-ci définissent des cibles et des objectifs précis. Il doit être possible de juger clairement si la mission a été réussie ou non. En outre, des indicateurs et des cadres de suivi appropriés doivent être établis pour mesurer les progrès accomplis. Ceux-ci doivent être dynamiques, en reconnaissant les limites des analyses coûts-avantages statiques et des calculs de valeur actualisée nette, lesquelles empêcheraient dès le départ très probablement toute mission audacieuse.

Selon Mazzucato, cette stratégie viendrait accélérer les efforts des gouvernements pour transformer l'économie et contribuerait à atteindre les objectifs que nous nous devons de poursuivre, notamment dans le contexte de la lutte aux changements climatiques. Les observations de Mazzucato, quoiqu'utiles et pertinentes, n'offrent malheureusement pas de cadre théorique rigoureux.

Il est donc nécessaire de pousser plus avant l'étude de la place et du rôle que les contreparties pourraient avoir dans l'économie politique de demain.

⁶ Mariana Mazzucato, *Mission Economy : A Moonshot Guide to Changing Capitalism*, Harper Business, 2021, pp. 121-151

2. UN CADRE THÉORIQUE FORMEL DES CONTREPARTIES

Les contreparties pourraient aider les entreprises à jouer un rôle transformateur fondamental au sein de l'économie. En effet, comme l'ont très bien démontré Acemoglu et Robinson (2012), l'entreprise est devenue avec le temps une actrice majeure de la société civile qui ne peut plus être considérée indépendante des dynamiques et réalités sociales et environnementales⁷. Elle doit désormais reposer sur trois autres piliers en sus de celui de la profitabilité : la gestion humaine, le projet social et la réconciliation de l'économie avec l'environnemental.

L'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et de l'investissement d'impact (i.e. l'investissement d'impact social et/ou environnemental) dans l'opérationnalisation des contreparties permettrait aux détenteurs du capital de mieux penser l'atténuation des risques et de mieux mesurer les impacts positifs que la finance peut avoir sur la société. Les contreparties, conçues ainsi, ont un potentiel de transformer de manière significative notre économie.

En conséquence, cette transformation de notre économie dépend de notre capacité collective à déployer les forces productives des entreprises dans le sens d'une économie plus équitable, plus inclusive et plus verte. Les contreparties représentent donc un outil qui nous permettrait d'aller dans cette direction et réfléchir à la mécanique de ce concept sera un exercice essentiel.

Mais pour ce faire, il sera nécessaire avant tout de mettre de l'avant les concepts clés qui nous permettront de bien cerner cet enjeu.

a) Concepts clés : Contreparties et conditionnalité

De prime abord, on peut rapidement faire un lien conceptuel entre la notion de contreparties et celle de conditionnalité, dans la mesure où les deux se ressemblent.

Le terme de conditionnalité est issu du droit international. Le Fonds monétaire international (FMI) définit par ce terme, « l'ensemble des conditions particulières au respect desquelles le FMI subordonne l'utilisation de ses ressources dans des circonstances données »⁸.

Théoriquement, les conditionnalités correspondent au respect d'une ou de plusieurs contraintes spécifiques nécessaires pour que le bénéficiaire potentiel soit éligible à l'aide qui lui est proposée.

Ces conditionnalités peuvent prendre la forme, par exemple, de seuils de chiffre d'affaires ou de nombre de salariés, ou encore, plus généralement, d'objectifs sociaux ou environnementaux. Il est donc nécessaire de distinguer les objectifs globaux de ceux plus *ad hoc*.

⁷ Daron Acemoğlu et James A. Robinson, *Why Nations Fail : The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, Crown Business, 20 mars 2012

⁸ Fonds monétaire international (2011), Statuts, <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/aa/aa.pdf>

À l'inverse, les contreparties aux investissements publics des entreprises privées renverraient plutôt à l'accomplissement, postérieurement à la délivrance de l'aide, d'un certain nombre d'engagements, d'obligations ou à la réalisation de projets définis.

Ces contreparties peuvent être définies par les normes qui régissent les aides publiques concernées, avoir été fixées par le gouvernement dans sa décision d'octroi, avoir fait l'objet d'une convention signée avec le bénéficiaire ou encore découler implicitement de l'objet même de la subvention.

Plus concrètement, il s'agit de subordonner les prêts et garanties de prêts consentis par les gouvernements aux entreprises à des contreparties claires et explicites.

En pratique, conditionnalités et contreparties peuvent se combiner ou se chevaucher. Nombre d'aides prévoient en effet des règles d'éligibilité strictes et exigent parallèlement la réalisation d'actions ou de projets spécifiques.

La contrepartie environnementale du soutien financier de l'État pourrait être une contribution à la réduction des émissions de GES, à la protection de la biodiversité ou encore au développement d'un modèle de production-consommation à forte circularité.

Du côté des objectifs sociaux, la réduction des inégalités de revenus, la réduction du chômage, l'inclusion socioéconomique de personnes marginalisées et la démocratisation des milieux de travail sont tous des objectifs pouvant être incorporés dans le cadre de contreparties à des prêts en provenance des gouvernements.

Pour les fins de notre analyse, nous ne ferons pas de distinction entre contreparties et conditionnalités dans les pages qui suivent.

b) Les types de conditionnalités/contreparties

À la lumière des concepts présentés jusqu'ici et en considérant la nécessité de leadership de la part des gouvernements pour soutenir le secteur privé à contribuer à une économie plus écologique par le biais de leviers financiers, il est donc nécessaire de réfléchir aux mécanismes financiers, économiques, juridiques et politiques qui feraient de la mise en application des contreparties sociales et environnementales un outil stratégique pour une transition énergétique réussie tant aux plans économique et environnemental que social. Voici une brève typologie de certains de ces instruments.

On peut analyser les conditionnalités/contreparties selon plusieurs critères.

i) Le niveau et les seuils

Les conditionnalités peuvent être analysées au niveau de l'entreprise ou au niveau d'un secteur d'activité.

Au niveau des entreprises, des conditionnalités/contreparties aux aides publiques ont comme vocation de modifier leur comportement en faveur d'objectifs de politiques publiques (réduction des GES, égalité de

rémunération entre hommes et femmes, etc.), en incitant, le plus souvent, par exemple, sur la reddition de comptes et la publication de données relatives à l'impact, environnemental ou social.

Nombre d'entreprises sont déjà sujettes à des obligations, des normes ou des règlements dans le domaine environnemental, sans que ces dernières viennent « conditionner » l'octroi d'aides publiques, ce qui peut plaider en faveur d'une dynamique visant à « bâtir sur les précédents ».

Les conditionnalités et les contreparties aux investissements publics peuvent également être envisagées au niveau des secteurs d'activité, afin de renforcer les incitations dans les secteurs où une transformation rapide aurait un impact le plus important.

Une approche par secteur favorise une synergie des entreprises concernées et de la chaîne de valeurs afférente, dans le domaine ciblé par les contreparties. Elle permet également d'éviter une autosélection des entreprises les plus intéressées à se transformer au moyen d'une aide publique, au profit de conditionnalités définies collectivement par l'ensemble d'un secteur.

La taille des entreprises et le seuil en termes de salariés ou de chiffre d'affaires à partir duquel des conditionnalités pourraient s'appliquer ont également une importance particulière.

Les différentes catégories d'entreprises n'ont pas la même capacité à solliciter des aides publiques (par exemple, les PME, qui représentent plus de 95 % de l'ensemble des entreprises au Québec et au Canada) ou à monter des dossiers leur permettant d'y souscrire, faute de ressources humaines ou financières. Ces PME n'ont souvent pas les moyens d'entreprendre les investissements qui seraient la conséquence de conditionnalités, comme la décarbonation des processus de production.

Des acteurs financiers comme Fondation, sur réception de demandes d'investissement, évaluent les demandes au travers du prisme 1) de normes d'exclusion, 2) de seuils de performance sociétale et 3) d'un diagnostic de performance globale. Une fois le partenariat entre l'institution et l'entreprise consolidé, l'entreprise est accompagnée, par exemple, dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable. En ce sens, dans le cadre des contreparties, l'accompagnement des PME apparaît inséparable de la décision de les inclure dans un régime de financement public pour atteindre des objectifs.

ii) Conditionnalités et contreparties ex ante et ex post

Les financements publics destinés aux entreprises sont très souvent encadrés par des conditions d'éligibilité (*ex ante*) qui répondent à une logique d'efficacité économique.

Ces conditions d'éligibilité portent la plupart du temps sur les caractéristiques de l'entreprise (chiffre d'affaires et nombre de salariés, localisation géographique, etc.) pour satisfaire des objectifs sociaux (embauche d'une clientèle vulnérable, par exemple).

Ces contreparties présentent l'avantage de la clarté pour les acteurs économiques, mais doivent en revanche être bien pensées pour qu'elles soient efficaces et incitatives. Elles doivent également favoriser les firmes plus susceptibles de respecter lesdits critères.

Les contreparties *ex post*, favorisent donc la capacité de transformation et d'adaptation des entreprises à ces contraintes, sans nécessairement l'étau d'un échéancier. Il faut toutefois qu'un certain mécanisme de reddition de comptes soit présent. Cela n'exclut toutefois pas le risque que l'entreprise fasse faillite ou ne respecte pas l'objectif préétabli.

Les conditionnalités et les contreparties nécessitent donc d'être élaborées avec circonspection et précision, de préférence de concert avec les acteurs, afin qu'elles soient adaptées à la fois à leurs attentes, à leurs capacités et à la réalisation dans le temps de l'objectif de politique publique visé.

iii) Le contenu des contreparties

Les contreparties peuvent également se distinguer en fonction des objectifs de politiques publiques ciblées. En général, ceux-ci sont de l'ordre de considérations sociales et/ou environnementales. Par exemple, les politiques actives de l'emploi tel que celles afférentes à la formation, à l'insertion ou encore au recrutement dans un contexte de pénurie soutenue de main d'œuvre, en constituent de bons exemples. Le cas de l'incitation à garder les travailleurs plus âgés plus longtemps sur le marché du travail est un autre bon exemple de politiques qui pourrait faire l'objet de contreparties. En général, ce type de politiques s'inscrit dans des conditionnalités *ex ante* dont les critères ont à voir avec l'éligibilité de la firme.

Des conditionnalités pourraient également être plus explicites, par exemple ayant trait à la conservation de la localisation d'un siège social ou encore du maintien d'un certain niveau d'emploi dans le cas d'une consolidation ou d'une restructuration. Le non-respect de ladite condition entrainerait, par exemple, le remboursement du montant investi par l'État.

Une question fondamentale afférente aux résultats demeure toutefois l'incertitude quant à leur impact réel. Il est en effet possible que, même en l'absence d'aide publique de l'État, les changements escomptés aient pris place de toute façon. Dans le cas d'une contrepartie liée à l'emploi par exemple, il faudrait idéalement que l'État puisse déterminer, entreprise par entreprise, l'impact réel des aides sur l'emploi afin de spécifier très précisément les contreparties demandées, un travail colossal, administrativement parlant.

iv) Les critères ESG

Les facteurs environnementaux et sociaux ainsi que ceux liés à la gouvernance (ESG) devraient devenir incontournables pour toute entreprise qui cherche à obtenir du financement, quelle que soit sa taille. Ils font donc partie intrinsèque des contreparties dans la mesure où ils permettent de penser des normes d'exclusion et d'inclusion de dossiers.

On les divise en trois parties :

1. Les facteurs environnementaux

Ces facteurs représentent le risque environnemental, c'est-à-dire l'incidence des activités de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Ils comprennent la pollution, les émissions de GES, les menaces pour la

biodiversité et les espèces vulnérables, la gestion de l'eau et des déchets, l'efficacité énergétique ainsi que les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

2. *Les facteurs sociaux*

Les facteurs sociaux englobent de multiples enjeux : les droits de la personne, la diversité (notamment l'intégration des femmes et des minorités), la santé et la sécurité au travail, le travail forcé (y compris le travail des enfants), la relation avec les consommateurs, le respect des peuples autochtones, les conditions de travail, le consentement des communautés et les répercussions des activités de l'entreprise sur celles-ci.

3. *Les facteurs liés à la gouvernance et à la reddition de comptes*

La gouvernance regroupe entre autres la conformité fiscale, l'indépendance, la composition et les responsabilités du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la rémunération des dirigeants ainsi que l'alignement des intérêts de la direction et des actionnaires.

Les critères ESG mettent donc de l'avant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à utiliser pour sélectionner les investissements ou les partenariats potentiels entre des acteurs privés et l'État. Ils ne sont pas strictement des contreparties, mais ils en sont complémentaires. L'objet des contreparties est plutôt le fait de permettre de maximiser les retombées des investissements de l'État.

v) L'investissement d'impact

Les investissements d'impact sont des investissements réalisés avec l'intention de générer des impacts sociaux et environnementaux positifs et mesurables, tout en générant un rendement financier. Les investissements d'impact peuvent être réalisés sur les marchés émergents et développés, et visent une gamme de rendements allant d'un taux inférieur au marché à un taux de marché, en fonction des objectifs stratégiques des investisseurs.

Le marché de plus en plus actif des investissements d'impact fournit des capitaux pour relever les défis les plus urgents dans des secteurs tels que l'agriculture durable, les énergies renouvelables, la conservation, la microfinance et les services de base abordables et accessibles, notamment le logement, les soins de santé et l'éducation.

Par exemple, chez Fondation, l'investissement d'impact repose sur trois principes.⁹

- L'additionnalité et/ou l'intentionnalité d'impact : déployer intentionnellement des capitaux de manière à mettre en œuvre des solutions qui répondent à des enjeux de société. Il s'agit de sélectionner les entreprises dont les produits et services contribuent à résoudre des problématiques de soutenabilité. Pour qu'un investissement ait un impact, il faut que soit présente une « additionnalité » par rapport à ce qui se serait passé si l'investissement dans ce champ d'activités n'avait pas eu lieu.

⁹ Il s'agit des principes retenus par Fondation Voir https://www.fondaction.com/pdf/rapport_annuel/FONDACTION_rapport2023.pdf, page 26. D'autres définitions sont évidemment possibles.

- La gestion des risques et opportunités : s'assurer que les opérations de l'entreprise ne nuisent pas à la réalisation des objectifs de développement durable et qu'elles favorisent des occasions d'amélioration des performances.
- Les risques de concrétisation d'impact : identifier et gérer les risques de réalisation de l'impact à l'aide d'indicateurs pertinents permettant de mesurer les résultats et d'intervenir au besoin pour optimiser les activités.

Le grand défi demeure toutefois la détermination de cibles chiffrées afférentes aux objectifs de développement durable (ODD), qui représentent la norme internationale à ce niveau.

vi) Objectifs de développement durable

La liste des ODD est la suivante ¹⁰:

1. Éradication de la pauvreté ;
2. Lutte contre la faim ;
3. Accès à la santé ;
4. Accès à une éducation de qualité ;
5. Égalité entre les sexes ;
6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ;
7. Recours aux énergies renouvelables ;
8. Accès à des emplois décents ;
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
10. Réduction des inégalités ;
11. Villes et communautés durables ;
12. Consommation et production responsables ;
13. Lutte contre le changement climatique ;
14. Vie aquatique ;
15. Vie terrestre ;
16. Justice et paix ;
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les ODD, s'ils ne sont pas des indicateurs en tant que tels, permettent de réfléchir sur les indicateurs à sélectionner pour orienter l'impact des investissements.

¹⁰ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

3. L'OPÉRATIONNALISATION DES CONTREPARTIES

Le cadre conceptuel présenté ci-haut se veut donc la fondation dans la mise en application des contreparties. Pour opérationnaliser ces dernières, il nous faut donc mesurer le progrès social, environnemental et en matière de gouvernance dans les entreprises.

Ultimement, il s'agit de prendre les mesures que nous voulons (selon l'objectif social ou environnemental désiré dans la contrepartie) à différents moments dans le calendrier de suivi de l'investissement. Les indicateurs proposés dans cette partie du document ne sont pas exhaustifs et la liste pourrait être amendée selon les besoins.

Dans un scénario de contreparties, une entreprise prépare un dossier pour recevoir un investissement du gouvernement avec des contreparties sociales et environnementales sur lesquelles les deux entités se sont entendues.

Il doit donc y avoir au moins deux moments de collecte et d'agrégation de données : i) au moment du début de l'entente et ii) au moment de la reddition de comptes. Selon l'entente, on peut mesurer les données sociales et/ou environnementales sur lesquelles les deux parties se sont entendues à d'autres moments dans le processus également, par exemple à la mi-parcours, ou chaque année. Ceci doit se faire dans le but de voir si les contreparties sociales et/ou environnementales sur lesquelles l'entreprise et le gouvernement se sont entendus vont dans le sens d'un progrès.

L'opérationnalisation des contreparties doit, dans ce contexte, être envisagée en fonction d'objectifs sociaux et environnementaux à atteindre et d'indicateurs pour mesurer ces derniers. Le gouvernement et l'entreprise bénéficiaire du soutien doivent s'entendre sur des objectifs micros ou macros à atteindre, en mesurer l'état des lieux et, par la suite, suivre leur évolution.

a) L'approche de l'OCDE

La première approche proposée est celle l'OCDE¹¹, pour qui l'accent méthodologique doit être mis sur les personnes et sur les ménages comme unité d'analyse plutôt que les flux monétaires associés à ces deniers. L'accent doit être également mis sur les résultats finaux plutôt que sur les intrants, les processus et les extrants. Enfin, il y a une prise en compte des aspects tant objectifs que subjectifs de la vie des gens, afin de tenir compte de la manière dont les gens eux-mêmes vivent et perçoivent leur vie.

Le tableau suivant présente les thèmes de bien-être mesurés par OCDE.

¹¹ Siegerink, V., M. Shinwell and Ž. Žarnic (2022), "Measuring the non-financial performance of firms through the lens of the OECD Well-being Framework: A common measurement framework for "Scope 1" Social performance", OECD Papers on Well-being and Inequalities, No. 03, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/28850c7f-en>.

Tableau 1. **Thèmes de bien-être dérivés du cadre de l'OCDE**

1. Emploi
2. Revenus
3. Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
4. Santé
5. Sécurité
6. Formation et compétences
7. Voix et représentation
8. Soutien social
9. Qualité de l'environnement
10. Recherche et développement
11. Investissement communautaire
12. Investissement en capital humain
13. Composition du conseil d'administration et rémunération
14. Stratégie à impacts social ou écologique liée aux ODD
15. Stratégies ayant un impact écologique

Chacun de ces 15 thèmes pourrait être lié à un certain nombre d'indicateurs. Par exemple, pour mesurer le thème du bien-être en matière d'emploi, le ratio consultant.e.s/salarié.e.s, le taux de roulement et le ratio du salaire moyen de l'entreprise par rapport au salaire moyen du secteur d'activité pourraient tous être considérés.

La vaste majorité des indicateurs sont déjà recensés par les entreprises ou peuvent être facilement recueillis par sondage. Ils sont aussi, pour la plupart, déjà disponibles au niveau macro dans les bases de données des différents organismes statistiques.

Finalement, la reddition de comptes pour les contreparties sociales consisterait à mesurer ces indicateurs au moment de l'investissement et de les mesurer à nouveau à un moment précis dans le temps pour en vérifier l'évolution au fil du temps.

b) L'approche du Global Impact Investing Network (GIIN) (qui a pour référence les ODD et l'approche de la CNUCED¹²)

La seconde approche serait de mener des sondages taillés sur mesure selon l'entente entre le gouvernement et les entreprises qui font l'objet d'un investissement par l'État.

Les entreprises qui souhaitent avoir un impact substantiel sur le développement durable devraient évaluer les mesures liées aux impacts environnementaux ou sociétaux de pair avec les mesures financières dans la prise de décision.

¹² Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

La CNUCED distingue quatre familles d'impacts essentielles dans son document sur les Orientations sur les indicateurs de base¹³ : 1) l'impact économique, 2) l'impact environnemental, 3) l'impact social et 4) l'impact institutionnel. Ainsi, afin de mesurer l'impact des contreparties sociales et environnementales dans ces différentes familles, on peut établir des questionnaires afin de mesurer ces indicateurs.

Par exemple, pour mesurer l'impact économique, on pourrait quantifier les taxes et autres paiements au gouvernement, les montants consentis en investissements verts, les montants investis dans le communautaire ou dans la recherche et développement, ou encore la part des dépenses dans les achats locaux de l'entreprise.

Pour quantifier l'impact environnemental, on pourrait par exemple mesurer la part des déchets réutilisés, remanufacturés et recyclés, la génération de déchets dangereux, les émissions de gaz à effet de serre, la part des énergies renouvelables et l'utilisation des terres à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité dans les opérations de l'entreprise.

Pour mesurer l'impact social, on pourrait prendre la mesure de la part des femmes dans les postes de direction, les heures de formation des employés, les dépenses en formation des employés, les salaires et avantages sociaux des employés ou encore les dépenses en santé et sécurité des employés dans l'entreprise ou dans l'organisation.

Enfin, pour mesurer les impacts institutionnels, on pourrait recenser la divulgation de la gouvernance d'entreprise, y compris des informations sur le nombre de réunions du conseil d'administration ainsi que le taux de participation, le nombre et le pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration, la composition du conseil d'administration par tranche d'âge, le nombre de réunions du comité d'audit et le taux de participation et la rémunération totale des membres du conseil d'administration et des dirigeants.

Notons que ces propositions de mesures ne se veulent pas exhaustives et d'autres mesures seraient envisageables afin d'opérationnaliser le cadre de la CNUCED.

Pour sa part, le Global Impact Investing Network (GIIN) recense une série d'indicateurs appelée l'IRIS+¹⁴ dont l'objectif est de soutenir la pratique de l'investissement d'impact et de promouvoir la transparence, la crédibilité et la responsabilité dans l'utilisation des données d'impact pour la prise de décision dans l'ensemble du secteur de l'investissement d'impact.

Le GIIN propose une bibliothèque d'environ 600 mesures sociales et environnementales largement utilisées, et fournit des définitions standardisées qui s'appuient sur les meilleures pratiques et les avis d'experts avec IRIS+. Par conséquent, IRIS+ est un point de référence significatif et utile pour les investisseurs et les entreprises qui mettent en œuvre ou améliorent leurs pratiques de mesure d'impact.

¹³ https://unctad.org/system/files/official-document/diae2022d1_en.pdf

¹⁴ <https://iris.thegiin.org/>

L'IRIS+ a été conçu pour être non prescriptif, ce qui signifie que l'État qui l'utiliserait dans le cadre de contreparties pourrait choisir de suivre les paramètres qui se révéleraient les plus pertinents pour leurs objectifs sociaux, environnementaux et financiers. Chacun des indicateurs d'IRIS+ est aligné avec un ou plusieurs ODD.¹⁵

c) L'approche proposée

Une approche hybride entre celle de l'OCDE, celle de la CNUCED et celle du GIIN nous semble la plus appropriée pour mesurer les seuils sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance en deçà desquels des dossiers ne seraient pas considérés. Cette approche hybride est résumée dans les tableaux suivants.

Les indicateurs retenus ne sont certainement pas exhaustifs et les seuils restent à déterminer. En revanche, le modèle présenté dans ces tableaux peut contribuer à structurer des prises de décision pour le refus ou l'acceptation d'une analyse initiale d'un dossier de contrepartie.

Il est cependant à noter qu'il pourrait être possible pour l'État d'accepter un dossier malgré le fait que les indicateurs choisis soient en deçà d'un seuil avec, comme contrepartie, le fait que l'entreprise s'engage à amener lesdits seuils à un niveau qui surpasserait d'un certain pourcentage le niveau exigé par l'État.

Ces analyses permettent, d'une manière ou d'une autre, d'identifier des opportunités et des risques extrafinanciers.

¹⁵ Pour de plus amples détails sur la façon dont les métriques de l'IRIS+ sont arrimées aux ODD, voir https://s3.amazonaws.com/giin-web-assets/iris/assets/files/guidance/2022-09-10_IRIS-FND_SDG%20Paper-Final.pdf

Tableau 2. Indicateurs communs du bien-être et des inégalités des employé.es

Thème	Indicateur	Mesure
Emploi	Emplois par groupe (inclusion et diversité)	<ul style="list-style-type: none"> • % de salariés racisés • % de salariés membre de la communauté LGBTQ • % de salariés avec un handicap parmi salariés et parmi le personnel cadre
	Employés avec contrats temporaires	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses consultants/masse salariale
	Taux de roulement et embauches	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de roulement = $100 \times (\text{nombre d'employés ayant quitté dans l'année} / \text{nombre total d'employés})$. Le taux de roulement moyen au Québec en 2020 était de 24 %¹⁶. • Nombre d'embauches pour l'année/emploi total
Revenus	Salaires et avantages sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffrer la masse salariale et le coût des assurances ou autres avantages sociaux
	Écart de rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio du salaire du chef de direction/salaire du plus bas salarié
	Participation au capital	<ul style="list-style-type: none"> • % de salariés qui détiennent des actions de l'entreprise
	Écart salarial hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire moyen des femmes/salaire moyen des hommes
	Augmentation salariale	<ul style="list-style-type: none"> • % d'augmentation du salaire moyen sur 1 an
	Insécurité financière	<ul style="list-style-type: none"> • % de salariés gagnant moins qu'un revenu viable pour une personne seule selon la région d'emploi
	Heures de travail (conciliation travail/vie privée)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de travail moyen par employé par semaine/35H
Santé	Bien-être mental	<ul style="list-style-type: none"> • Jours de congé/Jours de vacances payés en moyenne par salarié.
Sécurité	Incidents liés à la santé et à la sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • % d'employés ayant pris un congé pour épuisement professionnel.
	Violence et harcèlement sur le lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accidents de travail/total employés • Nombre de plaintes pour harcèlement/total employés
Formation et compétences	Perceptions de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salariés participants aux formations en entreprise/Nombre de salariés
Voix et représentation	Négociation collective	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de syndicalisation dans l'entreprise par rapport à la moyenne du secteur
	Soutien social	<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : Les formes de soutien ou d'accompagnement social offert pour les salariés en situation difficile
	Pratiques managériales	<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatif : modèle de gestion de l'entreprise

¹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1738861/taux-roulement-fonctionnaires-gouvernement-quebec-departs-volontaires>

Tableau 3. Indicateurs communs de performance sociale : **Création et épuisement des ressources pour le bien-être futur pertinent pour la société dans son ensemble**

Thème	Indicateur	Méthode de calcul ou de mesure
Recherche et développement	Dépenses de R&D	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quel pourcentage du budget dédié à la R&D est-il consacré à l'innovation sociale et écologique ?
Investissement communautaire	Investissement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quelle part votre entreprise investit-elle dans les activités philanthropiques et de mécénat?
	Placements responsables	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quelle part votre entreprise investit-elle dans des placements responsables?
Investissement en capital humain	Heures de formation pour salariés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'heures de formation moyen par employé sur un an
	Dépenses de formation	<ul style="list-style-type: none"> Ratio dépenses en formation/chiffre d'affaires

Tableau 4. Indicateurs communs de performance de la gouvernance : création et épuisement des ressources pour un bien-être futur pertinent pour la société dans son ensemble

Thème	Indicateur	Méthode de calcul ou de mesure
Composition du conseil d'administration et rémunération	Composition du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> % de femmes % de personnes racisées
	Rémunération du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération annuelle moyenne d'un membre du CA/salaire annuel du plus bas salarié.

Tableau 5. Indicateurs de développement durable et de responsabilité des entreprises

Thème	Indicateurs	Méthode de calcul ou de mesure
Stratégie à impacts social ou écologique liée aux ODD	Alignement avec les objectifs de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Parmi les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, lesquels sont alignés avec les activités et les engagements de votre entreprise ? (Cochez toutes les options applicables)
	Éthique en matière d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quelle part de vos achats totaux a été réalisée auprès de fournisseurs et prestataires satisfaisant à des critères RSE (telle que la norme ISO 26000)?¹⁷

Tableau 6. Indicateurs écologiques et environnementaux

Thème	Indicateurs	Méthode de calcul ou de mesure
Stratégies ayant un impact écologique	Émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Votre entreprise mesure-t-elle ses émissions de GES? (Ventiler par Scope 1,2 3 et 3) + calcul empreinte carbone + calcul intensité carbone
	Mesures favorisant transport collectif ou actif	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Votre entreprise a-t-elle mis en place des mesures favorisant le transport collectif ou le transport actif?
	Achat local	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quelle était la part des achats réalisés auprès de fournisseurs situés au Québec l'année dernière?
	Utilisation d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quelle est la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de votre entreprise?
	Pratiques de recyclage	<ul style="list-style-type: none"> Sondage : Quel pourcentage des matières inutilisées (déchets, invendus...) à l'interne de l'entreprise a été recyclé ou réutilisé en seconde main l'année dernière ? + Quel pourcentage des matériaux/produits utilisés par l'entreprise était d'origine recyclée ou de seconde main l'année dernière?

¹⁷ <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>

Il est important de souligner que les contreparties, si elles peuvent contribuer à soutenir des entreprises à atteindre des seuils de performance extrafinancière, représenteraient un outil plus puissant si elles étaient utilisées pour encourager l'investissement d'impact.

Les investissements publics dans des entreprises dans le cadre d'un partenariat qui prendrait en compte des contreparties renvoient, dans ce cas, à la mission sociale ou environnementale de l'entreprise. Dans ce contexte, l'investissement devrait aider l'entreprise à contribuer à la transformation socioécologique de la société en faisant en sorte que les pratiques, le projet ou les services offerts par celle-ci contribuent à la réalisation d'au moins une des cibles des ODD.

En revanche, la mesure de l'impact dans le cadre d'un investissement d'impact doit être effectuée sur mesure pour chacun des investissements, d'où la pertinence de prendre en compte les indicateurs mis de l'avant par l'IRIS+.

Un exemple d'investissement d'impact serait un investissement dans une entreprise dont la raison d'être est de décontaminer des terres. On pourrait donc mesurer le nombre de kilogrammes de terres décontaminées par 1000 \$ investis. Autre exemple : on pourrait mesurer dans une entreprise qui œuvre à développer des stratégies permettant d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le nombre de kilowattheures épargné par 1000 \$ investis. Dans ces deux exemples, la contrepartie aux deniers de l'État contribuerait à viser les ODD 11, 12 et 13 énumérés précédemment.¹⁸

Dans les tableaux qui suivent, on peut apprécier comment l'intégration d'indicateurs inspirés par l'IRIS+ permettrait de mesurer l'impact d'un investissement dans le secteur des biens manufacturiers durables, où l'entreprise fabrique et vend des objets qui contribuent à réduire les émissions de GES.

¹⁸ Villes et communautés durables, Consommation et production responsables et Lutte contre le changement climatique.

Tableau 7. **Industrie manufacturière de biens durables et intensité d'émissions des GES dans le processus de fabrication**

L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS	Indicateurs clés	Données nécessaires	Guide de calcul
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre par nombre d'unités de produits fabriqués	Émissions de gaz à effet de serre : Total	Calcul de l'intensité carbonique par unité de produit/volume produit en suivant les étapes suivantes : 1. Identification des émissions totales de gaz à effet de serre générées par l'entreprise pendant la période de déclaration. 2. Identification du nombre total d'unités produites par l'entreprise au cours de la période de déclaration. 3. Calcul de l'intensité carbonique par unités de produits fabriqués en utilisant la formule : Émissions de gaz à effet de serre : Total/Unités ou volume produit
		Unités/volume produit	

Tableau 8. **Manufacture durable et réduction des émissions de GES grâce aux produits améliorés ou remplacés**

DÉTAILS DU PRODUIT	Indicateurs clés	Données nécessaires	Guide de calcul
	Réduction prévue des émissions de gaz à effet de serre (GES) en fonction du nombre de produits traditionnels/non améliorés remplacés.	Émissions de gaz à effet de serre du produit	Calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui devraient être réduites en fonction du nombre de produits traditionnels/non améliorés remplacés en suivant les étapes suivantes : 1. Identification des émissions de GES du produit vendu par l'entreprise pendant la durée de vie du produit. 2. Identification de la quantité de gaz à effet de serre (GES) qui aurait été émise par le produit remplacé pendant la durée de vie du produit. 3. Identification du nombre total de produits vendus par l'entreprise. 4. Calcul des émissions de GES qui devraient être réduites en fonction du nombre de produits remplacés à l'aide de la formule : (Émissions de gaz à effet de serre du produit remplacé x Unités/Volume vendu : Total - (Émissions de gaz à effet de serre du produit x Unités/Volume total vendu)
		Émissions de gaz à effet de serre du produit remplacé	
		Unités/Volume total vendu	

Il importe, dans ce cas, d'établir un scénario de référence et d'y comparer l'impact de l'investissement à l'aide d'un questionnaire de données de validation dont les liens aux ODD sont applicables et valides au projet.

CONCLUSION

Dans ce document, nous avons tenté de clarifier le concept des contreparties. Nous avons tout d'abord esquissé un cadre théorique via lequel ces dernières peuvent être analysées.

Dans ce cadre théorique, nous avons souligné l'importance et la pertinence de l'investissement d'impact, qui représentent une stratégie d'investissement visant à générer des effets sociaux ou environnementaux bénéfiques spécifiques en plus de gains financiers.

Dans un second temps, nous avons proposé un cadre quantitatif par lequel le succès des objectifs visés par les contreparties peut être évalué. Le cadre proposé ne doit pas être vu comme une fin en soi, dans la mesure où il devra être adapté à la lumière de l'entente entre l'État et l'entreprise bénéficiaire d'un investissement ou d'une subvention publique.

Il y aurait toutefois lieu de pousser encore plus loin le modèle opérationnel des contreparties. Ainsi, l'État pourrait, entre autres, avoir pour objectif d'encourager la synergie entre le secteur privé et l'économie sociale. En pratique, cela signifierait que des entreprises privées dans lesquelles l'État investirait devraient faire affaire avec des organisations d'économie sociale. Ceci contribuerait à développer ces dernières et aurait, comme impact économique indirect, de soutenir ces entreprises dans leur mission sociale.

En outre, qui parle de contreparties et du rôle de l'État doit également évoquer les impacts sociaux et environnementaux visés par les contreparties. Ces derniers doivent être clairs et aller au-delà du fait d'atténuer ou d'éliminer les externalités nuisibles et plutôt jeter les bases pour penser le développement économique autrement. Dans ce contexte, des objectifs environnementaux, économiques et sociaux mesurables sont nécessaires. De plus, la possibilité de mesurer le progrès vers l'atteinte de ces objectifs doit également être possible.

En revanche, il faut convenir que certains éléments pourraient ne pas pouvoir faire partie des contreparties. L'achat local, par exemple, comme exigence des contreparties, pourrait contrevenir à des accords de libre-échange. Au minimum, il faudrait regarder de près si certains éléments d'accords de libre-échange interféreraient dans un contexte de contreparties exigées de la part d'une entreprise bénéficiaire d'un investissement de l'État.

Dans le contexte social et environnemental d'aujourd'hui, l'exigence de contreparties représente un puissant instrument en vue d'accélérer la transformation de l'économie. Pour consolider son potentiel de transformation, un cadre juridique pourrait également lui être adjugé.

L'étape suivante sera de déterminer la façon optimale de faire la promotion des contreparties dans l'espace public afin d'alimenter le débat. Ceci nous mènera inévitablement à penser aux paramètres institutionnels, écosystémiques, politiques et juridiques à l'intérieur desquels les contreparties pourront être les plus efficaces. Une grande partie des efforts devra également être consacrée à ce que les entreprises élargissent leur palette d'indicateurs recensés de même que de rendre ceux-ci transparents et accessibles.